

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANFAINS

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi 10 décembre à 20h15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MEROT, Maire.

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 11+1 procuration

PRÉSENTS : M. Gérard MÉROT, M. Daniel MOY, Mme Nadine MONTFORT, Loïc MORVAN, M. Georges NICOLAS, Mme Marie-Claude RAULT, Mme Valérie DANIELOU, Laurent BENOIT, M. Sébastien VIVIER, M. Pascal GAUDIN, Mme Edith MERRANT.

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Sandy GRUNINGER procuration à Mme Valérie DANIELOU

ABSENTES : Mme Nathalie CHAMBRIN excusée, Mme Corinne LE LIARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien VIVIER

Convocation du 4 décembre 2015

01-10122015 - AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA
DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que Quintin Communauté a été créée le 24 décembre 1992. En 23 ans d'existence, elle n'a cessé de développer des services à la population : animation économique et touristique, sentiers de randonnée, collecte des déchets ménagers, assainissement non collectif, opérations de reconquête de la qualité de l'eau, lutte contre les nuisibles, halte-garderie, relais parents assistantes maternelles, ALSH, interventions musicales en milieu scolaire, repas à domicile, espace aquatique, Handi'chiens...

Son territoire étant parfois trop étroit, elle s'est associée à d'autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour porter certains projets ou services :

- Avec Centre Armor Puissance 4 et la Communauté de communes du Pays de Moncontour : transport à la demande, programme d'aide à la réhabilitation de logement, école de musique.
- Pays de Saint Briec (7 EPCI) : Schéma de Cohérence Territorial, schéma de développement éolien, Schéma d'aménagement des eaux, système d'information géographique, destination touristique Saint Briec Paimpol les Caps.

Une nécessité de renforcer les intercommunalités

Considérant que l'intercommunalité devait se renforcer pour relever les défis de demain, notamment les transferts obligatoires de nouvelles compétences et tenir une place dans les décisions à l'échelle du Pays de Saint Briec, du Département et de la Région, Quintin Communauté avait engagé une réflexion de fusion avec Centre Armor Puissance 4 depuis 2012. Il s'agissait d'une première étape de regroupement avant un rapprochement avec Saint Briec Agglomération.

Début octobre, Monsieur le Préfet a invité Quintin Communauté et Centre Armor Puissance 4 à réfléchir sur l'opportunité de fusionner dès le 1^{er} janvier 2017, avec Saint-Briec Agglomération et Sud Goëlo Communauté. La commune de Saint-Carreuc s'est montrée intéressée par cette nouvelle intercommunalité composée de près de 150 000 habitants.

Une intercommunalité à l'échelle du bassin de vie

Cette nouvelle intercommunalité constituerait un territoire équilibré dans une continuité urbaine, rurale et littorale qui correspond à la réalité de la vie quotidienne de ses habitants : lieux de vie, de travail, de consommation, de détente. Il est important que l'action publique réponde aux attentes des habitants avec pour ligne de conduite : la proximité, réactivité, lisibilité, adaptabilité aux évolutions. Cette échelle permet d'appréhender les enjeux dans leur globalité et de mener des politiques plus cohérentes et efficaces

Cette intercommunalité serait d'une dimension suffisante afin assurer les nouvelles compétences imposées par la loi NOTRE : Eau, Assainissement collectif, Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal).

Une intercommunalité forte à l'échelle du Département et de la Région.

Le Pays de Saint Briec avait montré la nécessité de renforcer le pôle briochin afin qu'il s'inscrive dans le développement démographique et économique de la Bretagne. Cette nouvelle agglomération deviendrait la 1^{ère} du département et la 4^{ème} de Bretagne.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale s'organise autour de 9 grands EPCI qui devront penser à leurs complémentarités à l'échelle de la Bretagne-Nord et Centre afin de permettre à l'ensemble des costarmoriciens de profiter de la richesse créée par les uns et par les autres.

Cette nouvelle agglomération travaillera étroitement avec le nouvel EPCI Lamballe / Penthièvre dans la continuité des habitudes créées au sein du Pays de Saint-Brieuc.

M. le Maire donne lecture au conseil municipal, de la délibération proposée au vote, et si ces dispositions recueillent son agrément, de bien vouloir adopter ladite délibération.

Certains élus déplorent le délai jugé excessivement court pour prendre une telle décision. Ils ont l'impression d'être mis devant le fait accompli et que la fusion se fera avec ou sans leur accord. Quelques remarques sont faites sur la diversité du territoire, son étendue et quel pouvoir auront les élus du secteur de Quintin Communauté à faire valoir les priorités locales du territoire. Certains regrettent que le schéma proposé n'englobe pas la totalité du Pays de St Brieuc, d'autres craignent les conséquences sur la fiscalité tout en reconnaissant la puissance économique de l'agglomération qui correspond au bassin de vie.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi RCT du 16 décembre 2010 ;

VU la loi MAPTAM du 16 janvier 2015 ;

VU la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

VU le Pacte d'Avenir pour la Bretagne de décembre 2013 ;

VU le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale adopté le 29 décembre 2011 ;

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale notifié le 14 octobre 2015 ;

VU les scénarii élaborés par le Pays de Saint-Brieuc ;

VU la contribution du Conseil de Développement reçue le 30 septembre 2015 ;

CONSIDERANT que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et notifié le 14 octobre 2015 (SDCI) valide la cohérence d'une

Communauté de Territoires à l'échelle « de l'ensemble de l'Aire Urbaine » ;

CONSIDERANT que la proposition formulée de constituer une nouvelle Communauté de Territoires avec Saint-Brieuc Agglomération, Sud-Goëlo, Quintin Communauté et Centre Armor Puissance Quatre va dans la bonne direction ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 3 contre (Pascal Gaudin, Marie-Claude Rault et Sandy Gruninger) et 2 abstentions (Laurent Benoit et Sébastien Vivier),

APPROUVE le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du 14 octobre 2015 concernant la nouvelle Communauté de Territoires composée de Centre Armor Puissance Quatre, Quintin Communauté, Sud-Goëlo et Saint-Brieuc Agglomération ;

EMET LE VŒU que la poursuite des discussions intervienne entre territoires, incluant la Commune de Saint-Carreuc, qui en a exprimé le souhait ;

SOUHAITE que les services de la nouvelle intercommunalité soient présents en milieu rural par le biais d'antennes délocalisées.

SOUHAITE que les services communautaires qui ne seront pas repris par la nouvelle intercommunalité soient pérennisés et financés ; ce qui nécessitera de créer des partenariats entre communes et / ou de créer une nouvelle structure locale pour en assurer la gestion.

□□□□□□

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Gérard MEROT